



ASSEMBLÉE NATIONALE
CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
QUATORZIÈME LÉGISLATURE

R A P P O R T D' I N F O R M A T I O N

*Présenté à la suite de la mission effectuée en République démocratique du Congo
du 13 au 18 mars 2014*

par une délégation du

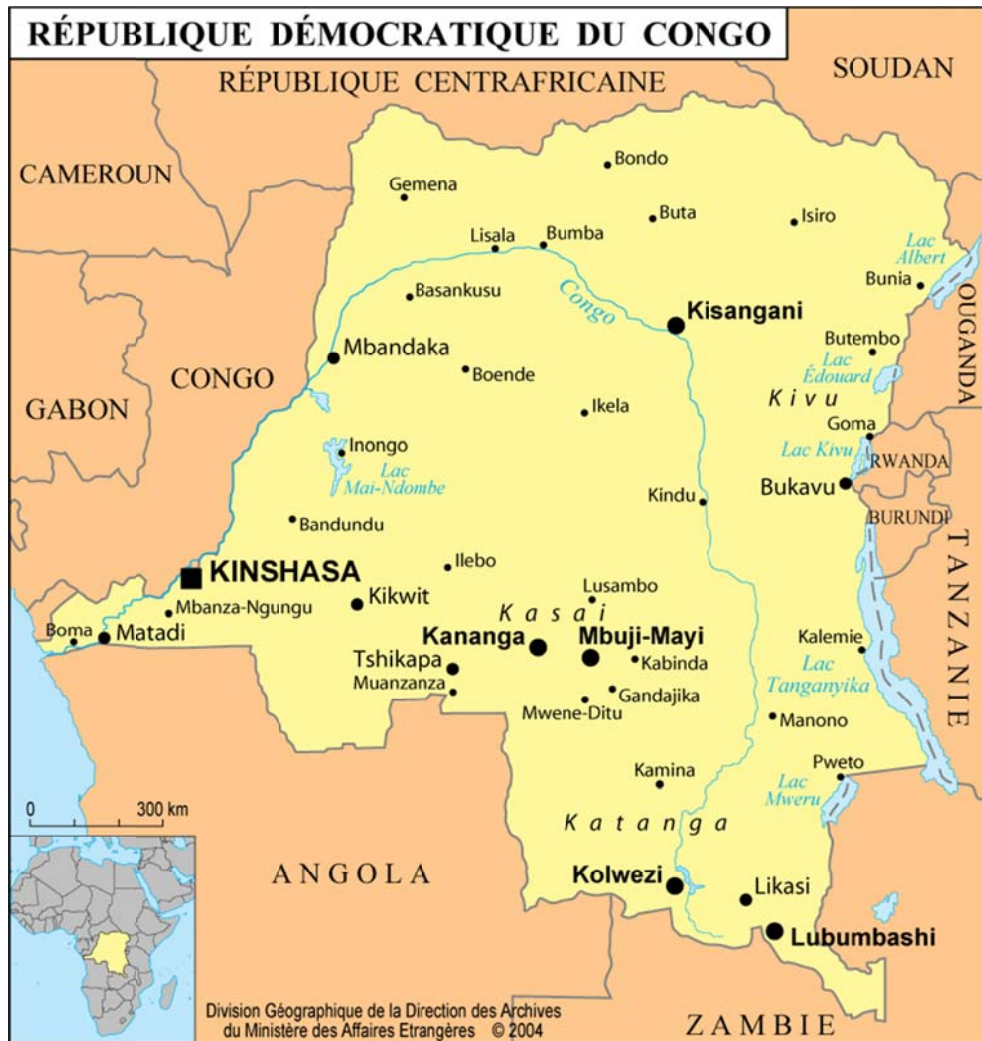
GROUPE D'AMITIÉ FRANCE - RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)⁽¹⁾

(1) Cette délégation était composée de M. Philippe Baumel, *président*,
et de MM. Gwenegan Bui et Michel Terrot, *vice-présidents*.

SOMMAIRE

CARTE	5
INTRODUCTION	7
I. PAIX ET SÉCURITÉ : UNE AMÉLIORATION RÉCENTE DE LA SITUATION, QUI RESTE ENCORE TENDUE	9
A. D'INDÉNIABLES PROGRÈS ENREGISTRÉS DEPUIS 2013	9
B. UNE SITUATION SÉCURITAIRE QUI RESTE TENDUE	10
II. LA POLITIQUE INTÉRIEURE : UN IMPORTANT PROGRAMME DE RÉFORMES, DANS UN CONTEXTE MARQUÉ PAR L'INCERTITUDE	12
A. APRÈS LES CONCERTATIONS NATIONALES, D'IMPORTANTES RÉFORMES EN COURS OU ATTENDUES	12
B. UN CONTEXTE POLITIQUE MOUVANT	15
III. ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT : DES DÉFIS ESSENTIELS	18
A. UN SOUTIEN ACTIF DE LA FRANCE AU DÉVELOPPEMENT DE LA RDC	18
B. DES RELATIONS ÉCONOMIQUES À APPROFONDIR	22
CONCLUSION	27
ANNEXE 1 : Programme de la mission	29
ANNEXE 2 : Activités du groupe d'amitié France-RDC en 2013	33

CARTE



INTRODUCTION

Une Délégation du groupe d'amitié France-République démocratique du Congo (RDC) s'est rendue à Kinshasa du 13 au 18 mars 2014, à l'invitation de l'Assemblée nationale de la RDC. Cette Délégation était conduite par M. Philippe Baumel, député (SRC) de Saône-et-Loire, président du groupe d'amitié, accompagné par MM. Gwenegan Bui, député (SRC) du Finistère, et Michel Terrot, député (UMP) du Rhône, vice-présidents¹.

La Délégation a rencontré plusieurs hauts responsables politiques, en particulier M. Aubin Minaku, Président de l'Assemblée nationale, M. Mario-Philippe Losembe, deuxième vice-président du Sénat, M. Bienvenu Liyota Ndjoli, président de la Commission des relations extérieures de l'Assemblée nationale et du groupe d'amitié RDC-France, M. Jean-Paul Nemoyato Bagebole, ministre de l'Économie et du commerce, M. Jean-Claude Kibala, ministre de la Fonction publique, M. Jean-Chrysostome Vahamwiti, ministre de l'Agriculture et du développement rural, M. Apollinaire Malu-Malu, président de la Commission électorale nationale indépendante, ainsi que plusieurs députés de l'opposition².

La Délégation, qui a reçu un accueil des plus chaleureux de ses amis congolais, a été associée à l'ouverture de la session parlementaire, le 15 mars 2014, au Palais du peuple.

Des entretiens avec plusieurs représentants d'organisations internationales ont porté sur la situation des droits de l'homme et sur les enjeux sécuritaires dans la région : Grands lacs, Centrafrique, Katanga.

Au plan économique, la délégation a pris connaissance d'actions financées par l'Agence française de développement (accès à l'eau potable à Mikonga, développement de la microfinance

¹ La précédente mission en RDC effectuée par un groupe d'amitié de l'Assemblée nationale remonte à octobre 2009 (délégation alors composée de M. Michel Terrot, président du groupe d'amitié, de M. Gérard Charasse, vice-président, et de M. Richard Mallié, Premier questeur). Le rapport d'information correspondant est disponible à cette adresse : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-dian/dian001-2010.asp>

² La liste complète des personnes entendues par la Délégation figure dans le programme de la mission, présenté en annexe du présent rapport.

par Oxus) et a rencontré plusieurs responsables d'entreprises implantées en RDC, notamment Perenco et Bolloré Africa Logistics.

Facilitée par la précieuse collaboration des services de l'ambassade de France à Kinshasa et à l'implication personnelle de l'ambassadeur, S. Exc. M. Luc Hallade, la mission a permis de témoigner de l'attention de l'Assemblée nationale française à l'évolution de la situation politique de la RDC, ainsi que de son attachement au renforcement des relations économiques entre nos deux pays.

I. PAIX ET SÉCURITÉ : UNE AMÉLIORATION RÉCENTE DE LA SITUATION, QUI RESTE ENCORE TENDUE

A. D'INDÉNIABLES PROGRÈS ENREGISTRÉS DEPUIS 2013

Alors que des flambées récurrentes de violence avaient éclaté au Nord-Kivu en avril 2012, menaçant la stabilité et le développement de toute la région des Grands Lacs, la situation sécuritaire à l'Est de la RDC s'est améliorée à compter de 2013.

Le 24 février 2013, un **Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération**, proposé par le secrétaire général de l'ONU, a été signé à Addis-Abeba (Éthiopie) par les représentants de onze pays de la région et par les présidents de l'Union africaine, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, de la Communauté de développement de l'Afrique australe. La RDC s'y engage à plusieurs réformes, en particulier celle de ses forces de sécurité (armée et police), en vue de réaffirmer l'autorité de l'État à l'Est. Les pays de la région s'engagent à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de leurs voisins, notamment à « *ne pas tolérer, ni fournir une assistance ou un soutien quelconque à des groupes armés* ». La France est associée au mécanisme de suivi de la mise en œuvre de cet accord.

En novembre, les **Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) ont, avec l'appui de la Monusco¹, vaincu la rébellion du M23²**, soupçonnée d'être soutenue par le Rwanda. La révision du mandat de la Monusco, dirigée par l'Allemand M. Martin Kobler, a été décisive : la résolution du Conseil de sécurité n° 2098 du 28 mars 2013, au vote de laquelle la France a intensément contribué, a permis la création d'une « **brigade d'intervention** » d'environ 3 000 hommes – composée de soldats issus d'Afrique du sud, de Tanzanie et du Malawi – autorisée à mener des opérations offensives ciblées contre les groupes armés illégaux. La défaite du M23 a par ailleurs

¹ Mission de l'Organisation des Nations-Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. Pour 2013-2014, la Monusco dispose d'un budget de 1,4 milliard de dollars, dont 116 millions d'euros apportés par la France.

² Mouvement créé en mai 2012, composé d'anciens rebelles du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) intégrés dans l'armée congolaise à la suite de l'accord de paix du 23 mars 2009.

entraîné la reddition spontanée d'autres éléments armés, rendant nécessaire la mise en place de programmes de démobilisation, de désarmement et de réintégration.

Depuis lors, les FARDC et la Monusco ont lancé plusieurs opérations d'envergure contre d'autres groupes armés, tels que l'ADF-Nalu¹ et l'armée de libération du seigneur (LRA)², tous deux venus d'Ouganda, ainsi que contre les FDLR³, rébellion hutu rwandaise, au démantèlement de laquelle a appelé M. Kobler en mars dernier.

Pour permettre la réaffirmation de l'autorité de l'État congolais sur l'ensemble du territoire, la Monusco a, dans le cadre du programme dit « I4S »⁴, récemment contribué à faire émerger des « îlots de stabilité » dans les zones débarrassées des groupes armés, permettant la réinstallation de l'administration locale et des services sanitaires et sociaux de base.

À l'initiative de la France, le mandat de la Monusco a été **renouvelé pour un an** par la résolution n° 2147 adoptée, à l'unanimité, par le Conseil de sécurité le 28 mars 2014. Cette prolongation vaut également pour la mission de la brigade d'intervention, qui a vocation, à terme, à être remplacée par une « force nationale de réaction rapide », dont la formation est en cours.

B. UNE SITUATION SÉCURITAIRE QUI RESTE TENDUE

La situation actuelle reste encore fragile, du fait de l'activité de plusieurs groupes armés illégaux, non seulement dans l'Est de la RDC, mais aussi dans d'autres zones victimes d'un « vide sécuritaire » laissé par des autorités congolaises préoccupées par la situation dans le Kivu.

Ces différents groupes « s'attaquent aux populations civiles, en commettant des meurtres et des viols, en se livrant à l'extorsion

¹ ADF : *Allied Democratic Forces* ; NALU : *National Army of Liberation of Uganda*.

² LRA : *Lord's Resistance Army*.

³ FDLR : Forces démocratiques de libération du Rwanda. Celles-ci ont officiellement annoncé, le 1^{er} février 2014, leur renonciation à la lutte armée, ce qui n'est pas nécessairement vérifié partout sur le terrain.

⁴ I4S : *International Security and Stabilization Support Strategy*.

par le biais de taxes illégales, en enrôlant de force des enfants dans leurs rangs, en incendiant des villages et en infligeant de mauvais traitements à ceux qui leur résistent. La plupart ont exploité et manipulé les tensions ethniques existantes dans le but de prendre le contrôle de terres et de ressources minérales, dont l'or, le minerai d'étain et le coltan (largement utilisé dans les appareils électroniques) » écrivait en novembre 2013 Mme Ida Sawyer, chercheuse à *Human Rights Watch*¹.

Au début du mois de mars 2014, des effectifs de la Monusco ont dû être déployés à Pweto pour faire face à une situation qualifiée par le Bureau des Nations-Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire (OCHA) de « **catastrophe humanitaire** » **au Katanga**, liée aux attaques perpétrées par des rebelles Maï-Maï. On compte actuellement environ 500 000 personnes déplacées au Katanga, en spectaculaire augmentation par rapport aux deux dernières années. La zone la plus touchée est située entre Manono, Mitwaba et Pweto (« triangle de la mort »), où plus de 600 maisons, réparties dans onze villages, ont été brûlées depuis octobre 2013.

Preuve supplémentaire de la fragilité de la situation sécuritaire du pays, une **série d'attaques armées**, coordonnées, ont été menées le 30 décembre 2013 à Kinshasa, à Lubumbashi (Katanga) et à Kindu (Maniema), visant manifestement à déstabiliser le régime et se soldant par plus d'une centaine de morts.

La RDC subit également les effets de **la crise en République centrafricaine**, qui a entraîné l'arrivée de nombreux réfugiés dans la province de l'Équateur. Selon le Programme alimentaire mondial (PAM), environ 62 000 personnes auraient ainsi fui la Centrafrique pour se réfugier en RDC². La Délégation du groupe d'amitié se félicite d'ailleurs que la RDC participe à la mission de l'ONU en Centrafrique (Misca)³, à hauteur d'environ 850 hommes.

Dans ce contexte difficile, **la situation des droits de l'homme en RDC demeure préoccupante**. Entendu par la Délégation, M. Scott Campbell, directeur du Bureau conjoint des Nations-Unies aux droits de l'homme, a souligné que si des progrès ont été

¹ « La violence ininterrompue en RD Congo », <http://www.hrw.org/fr/news/2013/11/22/la-violence-ininterrompue-en-rd-congo>.

² Communiqué de presse du 25 février 2014.

³ MISCA : Mission internationale de soutien à la Centrafrique.

enregistrés ces dernières années, les violations des droits humains – violences politiques et sexuelles, arrestations et séquestrations arbitraires, exécutions sommaires et extra-judiciaires – restent quotidiennes et nombreuses. D’importants efforts doivent donc être poursuivis en matière de réforme de la justice, de lutte contre l’impunité¹ et d’indemnisation des victimes.

Ces dernières années, des progrès ont été réalisés dans **le maintien de l’ordre public**, grâce à une meilleure formation des policiers et à des nouveaux équipements non létaux. La coopération française a d’ailleurs puissamment contribué à la réforme de la police nationale congolaise, qui a permis que les opérations de maintien de l’ordre lors du processus électoral de 2011 ne causent aucun décès dans la population – ce qui représente un immense progrès par rapport aux pratiques passées. La Délégation appelle au renforcement de ce dispositif : à titre d’exemple, la formation de bataillons supplémentaires de policiers congolais permettrait non seulement d’appuyer l’action des Nations-Unies dans l’Est de la RDC, en pleine cohérence avec le concept d’ « îlots de stabilité » prôné par la Monusco, mais aussi d’augmenter la projection des forces policières congolaises en Centrafrique.

II. LA POLITIQUE INTÉRIEURE : UN IMPORTANT PROGRAMME DE RÉFORMES, DANS UN CONTEXTE MARQUÉ PAR L’INCERTITUDE

A. APRÈS LES CONCERTATIONS NATIONALES, D’IMPORTANTES RÉFORMES EN COURS OU ATTENDUES

En septembre et octobre 2013, les « concertations nationales », organisées entre la majorité au pouvoir et une partie de l’opposition et de la société civile, avaient abouti à une série d’engagements visant à améliorer la gouvernance du pays et à réaffirmer l’autorité de l’État sur tout le territoire de la RDC.

¹ À cet égard, on peut signaler le jugement, actuellement en instance, par la Cour pénale internationale (CPI) de Bosco Ntaganda, qui, après sa reddition à l’ambassade des États-Unis à Kigali en 2013, doit répondre d’accusations de crimes de guerre et de crimes contre l’humanité commis dans la province de l’Ituri entre septembre 2002 et fin septembre 2003 par les Forces patriotiques pour la libération du Congo (FPLC).

Pour l'heure, tous ces engagements sont loin d'avoir été mis en œuvre.

L'un des aspects les plus sensibles, dans le cadre du retour à la paix et à la stabilité, a consisté en la promulgation, le 11 février 2014, de la **loi portant amnistie** pour faits insurrectionnels, faits de guerre et infractions politiques, qui traduit l'engagement pris par la RDC lors de la fin de la rébellion du M23. Cette loi amnistie certains crimes et délits commis entre le 18 février 2006, date de promulgation de la Constitution, et le 20 décembre 2013, expiration de l'ultimatum lancé par le Gouvernement aux groupes armés pour qu'ils déposent les armes. Dans les six mois de l'entrée en vigueur de cette loi, les personnes concernées doivent s'engager par écrit à ne plus commettre les actes couverts par l'amnistie, toute violation de cet engagement excluant automatiquement son auteur du bénéfice de l'amnistie. Cette dernière n'est, en tout état de cause, pas applicable aux crimes de génocide, aux crimes contre l'humanité et à certains crimes de guerre.

Plusieurs réformes dans le domaine de la **justice** sont en cours. Peuvent, par exemple, être signalées la loi organique du 19 février 2013 relative à la procédure devant la Cour de cassation, la loi organique du 11 avril 2013 portant organisation, fonctionnement et compétences des juridictions de l'ordre judiciaire, qui donne compétence aux cours d'appel pour connaître des crimes de génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, ainsi que la loi organique du 15 octobre 2013 portant organisation et fonctionnement de la Cour constitutionnelle. Cette dernière, qui sera notamment juge de la régularité des élections présidentielle et législatives, n'est cependant pas encore effectivement mise en place à ce jour. Des lois relatives à l'organisation et aux compétences des juridictions administratives, ainsi qu'aux tribunaux de commerce, sont par ailleurs annoncées.

En matière de protection des **droits fondamentaux**, la RDC a créé, par une loi organique du 21 mars 2013, une Commission nationale des droits de l'homme (CNDH). Sa prochaine installation effective a été annoncée le 15 mars 2014 par le Président de l'Assemblée nationale, M. Aubin Minaku, lors de l'ouverture de la session parlementaire, à laquelle la Délégation a assisté. D'autres recommandations issues des concertations nationales sont, à ce

stade, apparemment restées lettre morte. Il en va ainsi du projet de loi sur la protection des défenseurs des droits de l'homme ou du projet de loi visant à dépénaliser certains délits de presse.

La Délégation s'est également intéressée à la **réforme de l'État**, principalement portée par M. Jean-Claude Kibala, ministre de la Fonction publique¹. On doit d'ailleurs se féliciter, au titre de l'action de la France en RDC, que celui-ci bénéficie de l'expertise technique fournie par le service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'ambassade de France, *via* la mise à disposition d'un conseiller pour la modernisation de l'État.

Lors d'un entretien accordé le 15 mars 2014, M. Kibala a présenté à la Délégation la mise en place de la nouvelle École nationale d'administration (ENA), conçue sur le modèle français, dont les premières épreuves d'admission se déroulaient pendant la mission du groupe d'amitié. Ce projet représente un enjeu important, dans l'optique de développer une administration de haut niveau. À cet égard, la Délégation soutient la demande, déjà exprimée par le ministère congolais de la Fonction publique, de création d'un nouveau poste d'ETI² en tant que conseiller auprès de la direction de la nouvelle ENA. Au-delà de la seule haute fonction publique, la généralisation du recrutement par concours dans l'ensemble de l'administration constitue une véritable révolution.

Les améliorations, en cours, de l'administration publique passent également par une importante réforme des retraites – environ un agent public sur trois est aujourd'hui en âge de prendre sa retraite – et par la rationalisation du traitement et des primes des fonctionnaires. L'enjeu d'une fonction publique locale de qualité est également décisif, au regard des projets de décentralisation. Un projet de loi organique fixant l'organisation et le fonctionnement des services publics du pouvoir central, des provinces et des entités territoriales décentralisées, est actuellement en cours de discussion au Parlement.

¹ Sur cette question, l'on peut se reporter au dossier consacré dans le n° 4 (janvier 2014) du magazine, édité par le SCAC, *Impact France-RDC*, pages à 34 à 45, disponible en ligne : <http://impact.cd/la-rforme-ltat-et-son-contexte-rdc/>

² ETI : expert technique international (agent recruté par le ministère des Affaires étrangères pour travailler auprès d'institutions étrangères).

Signalons, enfin, que tant le ministre de la Fonction publique que l'Assemblée nationale de la RDC ont souhaité que soit renforcée **la coopération entre les administrations parlementaires** de nos deux pays. La Délégation ne peut qu'appuyer cette demande, d'autant plus fondée que, sur de nombreux aspects, les institutions et procédures existant en RDC s'inspirent de celles en vigueur en France.

B. UN CONTEXTE POLITIQUE MOUVANT

Deux séries d'incertitudes affectent aujourd'hui le paysage politique congolais.

D'une part, à court terme, **la nomination d'un nouveau gouvernement par le Président de la République, M. Joseph Kabila, est attendue.**

Le 23 octobre 2013, à l'issue des concertations nationales, le Président Kabila a annoncé, devant les deux chambres du Parlement réuni en Congrès, qu'un gouvernement de « cohésion nationale » serait prochainement mis en place. Celui-ci pourrait s'élargir à certains partis de l'opposition, en particulier ceux ayant participé aux concertations nationales – par exemple le MLC de M. Jean-Pierre Bemba, en instance de jugement par la Cour pénale internationale, ou l'UFC de M. Léon Kengo wa Dondo, président du Sénat¹.

Cette annonce a *de facto* placé l'actuelle équipe ministérielle, dirigée par M. Augustin Matata Ponyo depuis le 18 avril 2012, en situation de gouvernement démissionnaire, chargé d'expédier les affaires courantes².

Depuis lors, pourtant, le nouveau gouvernement continue de se faire attendre – ce qui, pour les citoyens comme pour les acteurs économiques, n'est favorable ni à la lisibilité ni à la prévisibilité de l'action des pouvoirs publics.

Selon les dernières informations disponibles, à considérer sous toutes réserves, le nouveau gouvernement pourrait être nommé par

¹ MLC : Mouvement de libération du Congo ; UFC : Union des forces du changement.

² Le 24 octobre 2013, par lettre, le Premier ministre a d'ailleurs demandé à ses ministres d'expédier les affaires courantes jusqu'à la formation du prochain gouvernement.

le Président de la République, puis investi, au cours de la session parlementaire en cours, qui se clôture le 15 juin 2014.

D'autre part, à plus long terme, **la question des prochaines échéances électorales fait l'objet de nombreuses spéculations, sinon d'inquiétudes.**

L'organisation des élections locales et provinciales, mais aussi des prochaines élections présidentielle et législatives, donne lieu à un vif débat.

La Commission électorale nationale indépendante (CENI), présidée par M. Apollinaire Malu-Malu, a préconisé d'organiser les élections locales¹ en mars 2015, avant d'élire au suffrage universel *indirect* les représentants provinciaux. Cette dernière suggestion nécessite une modification de la Constitution, dès lors que son article 197 pose le principe de l'élection directe des assemblées de province².

Le président Malu-Malu a expliqué à la délégation, reçue au siège de la CENI le 14 mars 2014, que la priorité immédiate était la tenue des élections locales, celles-ci n'ayant jamais eu lieu depuis la mise en place des nouvelles institutions en 2006. Il a indiqué qu'il serait, en revanche, techniquement et financièrement difficile d'organiser des élections provinciales au suffrage universel *direct* en 2016, année d'élections présidentielle et législatives.

Ces propositions, ainsi que la légitimité même de la CENI³, sont contestées par certains partis de l'opposition, notamment ceux n'ayant pas participé aux concertations nationales de l'automne 2013 – en particulier l'UDPS de M. Étienne Tshisekedi et l'UNC de M. Vital Kamehure, respectivement arrivés en deuxième et troisième position lors de l'élection présidentielle de 2011⁴.

¹ Par élections « locales », on entend l'élection des représentants des entités territoriales décentralisées autres que les onze provinces de la RDC, c'est-à-dire des villes, communes, secteurs et chefferies.

² La RDC compte onze provinces : Bandundu ; Bas-Congo ; Équateur ; Kasai occidental ; Kasai oriental ; Katanga ; Kinshasa ; Maniema ; Nord-Kivu ; Province orientale ; Sud-Kivu.

³ Une pétition a été initiée à son encontre par le député Martin Fayulu, président des FAC (Forces acquises au changement), que la Délégation a auditionné le 14 mars 2014, avec trois autres députés de l'opposition.

⁴ UDPS : Union démocratique pour le progrès social ; UNC : Union nationale congolaise.

Ces partis dénoncent une manœuvre visant à retarder la prochaine élection présidentielle, prévue en 2016. Ils craignent soit que la révision de la Constitution préalable à la modification du mode d'élection des assemblées de province fournisse l'occasion de revenir sur la disposition interdisant à l'actuel chef de l'État de solliciter un nouveau mandat¹, soit que les difficultés techniques (fiabilisation du fichier électoral, recensement de la population, etc.) et financières d'organisation des élections locales et provinciales servent de prétexte à un report – à un terme indéterminé – du prochain scrutin présidentiel².

Lorsqu'il a reçu la Délégation, le mardi 18 mars 2014, le Président de l'Assemblée nationale, M. Aubin Minaku, a indiqué qu'il reviendrait prochainement au Parlement de se prononcer sur les recommandations de la CENI et qu'en tout état de cause, le président de la République respecterait la Constitution et les échéances électorales prévues.

Très peu de temps après la mission du groupe d'amitié, la presse se faisait néanmoins l'écho d'un supposé projet du président Kabila consistant à modifier la Constitution pour prévoir, *dès 2015*, l'élection au suffrage *indirect* du chef de l'État³.

Ces questions électorales seront sans nul doute au cœur de la session parlementaire en cours, un projet de loi relatif à l'organisation des élections étant inscrit à l'ordre du jour.

Il n'est naturellement pas question pour notre groupe d'amitié de se prononcer sur ces questions de politique intérieure, qui relèvent de l'entière souveraineté de la RDC. Pour autant, de l'ensemble des entretiens qu'a eus la Délégation, il ressort que **la consolidation de la démocratie, la protection des droits de**

¹ L'article 70, alinéa 1^{er}, de la Constitution prévoit que le président de la République est élu pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois. L'article 220 dispose que « *le nombre et la durée des mandats du président de la République (...) ne peuvent faire l'objet d'aucune révision constitutionnelle* ».

² Pourrait être sollicité en ce sens l'article 70 alinéa 2 de la Constitution, selon lequel « *à la fin de son mandat, le président de la République reste en fonction jusqu'à l'installation effective du nouveau Président élu* ».

³ « Présidentielle en RDC : à Kingakati, Kabila évoque l'option d'un scrutin indirect dès 2015 », *Jeune Afrique*, 21 mars 2014 : <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20140321191810/>

l'opposition¹ et le respect des échéances électorales constituent des enjeux essentiels tant pour les citoyens congolais que pour les opérateurs économiques et les partenaires internationaux.

La perspective, en 2016, d'une élection présidentielle se déroulant dans un cadre démocratique apaisé apparaît d'autant plus fondamentale que la RDC pourrait ainsi donner le « bon exemple » dans l'ensemble de la région – beaucoup de ses voisins (Angola, Burundi, République du Congo, Rwanda, etc.) ayant des élections présidentielles prévues dans les trois prochaines années.

III. ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT : DES DÉFIS ESSENTIELS

A. UN SOUTIEN ACTIF DE LA FRANCE AU DÉVELOPPEMENT DE LA RDC

Le **potentiel économique** de la RDC est considérable, en raison d'atouts bien connus : une place centrale et stratégique au sein de l'Afrique centrale et australe (neufs pays frontaliers) ; une superficie de 2,3 millions de km², soit plus de quatre fois la France ; la présence du fleuve Congo, second au monde par son débit après l'Amazonie² ; une très grande richesse en ressources naturelles : hydrocarbures, cuivre, zinc, cobalt, diamant, coltan³, etc.

Ce potentiel est pourtant très largement inexploité. Le solde de la balance commerciale de la RDC n'est positif qu'en raison des exportations de matières premières, en particulier de cuivre et de cobalt. Cette richesse minière est elle-même en grande partie

¹ À titre de récente illustration de cet enjeu, on doit signaler la condamnation, le 26 mars 2014, par la Cour suprême de RDC, du parlementaire Diomi Ndongala, président du parti chrétien démocrate (opposition). L'Union interparlementaire a dénoncé « *un acte politique profondément regrettable* » :

<http://www.ipu.org/press-f/pressnote201403271.htm>

² À ce jour, le barrage d'Inga, dans la province du Bas-Congo, ne permet d'exploiter que 20 % du potentiel hydroélectrique du fleuve Congo. Un projet de développement dit « Inga III », estimé à environ 80 milliards de dollars, a été plusieurs fois repoussé. Le site d'Inga fait désormais l'objet d'une coopération énergétique avec l'Afrique du Sud, matérialisé par un traité signé en octobre 2013, aux termes duquel cette dernière prévoit de consommer 2500 mégawatts (MW) des 4 800 MW du projet Inga III, 1 300 MW étant destinés aux sociétés minières du Katanga et 1 000 MW aux besoins d'électrification de la RDC. Le début des travaux d'aménagement est prévu pour 2016 au plus tard, en vue d'une mise en service en 2020.

³ Le coltan est une composante essentielle de nombreux équipements électroniques, en particulier les téléphones portables. La RDC détient le tiers des réserves mondiales.

détournée, les rentrées fiscales enregistrées à ce titre demeurant faibles. En sens inverse, la RDC importe massivement, y compris des produits agricoles : 10 % seulement des terres arables sont aujourd’hui cultivées. Le transport à l’intérieur du pays – qu’il s’agisse des routes, des réseaux ferrés ou des voies navigables – est aussi difficile que coûteux, empêchant un véritable maillage du territoire national. Au-delà, comme on l’a souligné plus haut, la reconstruction de l’État, des services publics et du système judiciaire reste à mener à bien.

Après l’impact de la crise économique mondiale, qui a pesé sur le prix des produits miniers, **les grands indicateurs macro-économiques se sont améliorés ces dernières années.** L’inflation semble maîtrisée, tandis que la croissance demeure soutenue : le produit intérieur brut (PIB) devrait progresser d’environ 10 % en 2014, après + 8,5 % en 2013 et + 7,2 % en 2012. Pour autant, les trois quarts des Congolais vivent avec moins d’un dollar par jour et **l’indice de développement humain (IDH) calculé par le PNUD place la RDC en dernière position** sur 187 États, au même rang que le Niger¹.

Dans ces conditions, en dépit d’un contexte budgétaire des plus tendus, l’aide de la France au développement de la RDC apparaît d’autant plus essentielle. Celle-ci s’est récemment matérialisée par la signature, le 10 juillet 2013, du premier **contrat de désendettement et de développement (C2D)** entre la France et la RDC². Ce contrat représente un engagement financier de 106 millions d’euros sur la période 2013-2016, dont 40 millions d’euros en faveur de l’éducation, 25 millions d’euros pour la formation professionnelle, 18 millions d’euros pour l’accès à l’eau potable et 10 millions d’euros au titre de la gouvernance financière³.

¹ Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD), *Rapport sur le développement humain 2013*.

² Un C2D consiste en une forme d’annulation de créances d’aide publique au développement (APD) au profit d’un pays pauvre très endetté (PPTE) : ce dernier continue d’honorer sa dette, mais, aussitôt le remboursement constaté, la France reverse la somme correspondante sur un compte spécifique de la Banque centrale du pays pour financer des programmes de lutte contre la pauvreté sélectionnés d’un commun accord avec l’État partenaire.

³ S’y ajoutent un fonds d’étude et de pilotage de 6 millions d’euros et une réserve de 7 millions d’euros. Sur la gouvernance financière, voir également *supra* (II, A) les développements sur la modernisation de l’État.

Une seconde phase devrait porter ce total à 170 millions d’euros, à l’horizon 2019.

Lors de sa mission à Kinshasa, la Délégation a pu constater les nombreuses actions menées par la France en RDC, notamment en matière de coopération.

Elle a visité l’**Institut français**, situé à la Halle de la Gombe, qui dispose d’une médiathèque entièrement rénovée, de deux salles de spectacle, d’une salle de conférence et de projection, de trois espaces d’exposition et de deux studios d’enregistrement. Elle s’est entretenue avec M. Maurice Demailly, proviseur du **lycée français** René Descartes de Kinshasa¹.

Plus généralement, la Délégation a pris connaissance des différentes actions menées par le **service de coopération et d’action culturelle** (SCAC), dirigé par M. Philippe Larrieu, dans les domaines de la gouvernance (fonction publique, justice, finances publiques), de l’éducation, des médias et de l’humanitaire. La coopération française **en matière militaire et de sécurité** a, par ailleurs, fait l’objet des présentations par le colonel Hervé Temporel et par le colonel Philippe Ledoux, respectivement attaché de défense et attaché de sécurité intérieure à l’ambassade de France.

La Délégation s’est également intéressée aux actions menées par l’**Agence française de développement (AFD)**, qui a repris ses activités en RDC depuis un peu plus de dix ans, après une interruption entre 1991 et 2003. Ses trois principaux objectifs, mis en œuvre avec sa filiale Proparco, sont l’amélioration des services sociaux de base – enseignement primaire, eau potable, etc. –, l’accès des individus et des entreprises au circuit financier et le renforcement des facteurs de production, en particulier la formation professionnelle. Les engagements financiers cumulés de l’AFD en RDC représentaient environ 115 millions d’euros à la fin 2013.

Lors d’une visite de terrain à Mikonga, quartier situé à l’est de Kinshasa, la Délégation a pu mesurer les progrès réalisés dans l’accès à l’eau potable, grâce au financement par l’AFD d’un **programme de réhabilitation et de développement des systèmes d’approvisionnement en eau potable et d’assainissement**

¹ Il existe par ailleurs un lycée Blaise Pascal à Lubumbashi, ainsi qu’une école d’entreprise, financée par Perenco, à Muanda.

(PILAEP), à destination de quartiers non desservis par la régie publique de distribution d'eau (Regideso).

Le réseau d'eau potable mis en place, par l'intermédiaire d'une association maître d'œuvre¹, est géré par un comité d'usagers, constitué sous forme associative – association des usagers du réseau d'eau potable (ASUREP). Les bornes fontaines mises à disposition des habitants ont permis de spectaculairement diminuer la distance – et donc le temps – pour accéder à un point d'eau, de faire baisser le coût de l'eau et, en raison de la qualité de cette dernière, de faire reculer les maladies d'origine hydrique.

Dans le quartier visité par la Délégation, plus de 31 000 habitants sont désormais desservis en eau potable, grâce à des travaux dont le coût a été relativement limité (environ 360 000 euros). Au total, environ 335 000 Congolais autour de Kinshasa et dans le Bas-Congo bénéficient aujourd'hui de ce programme ; à terme, avec les financements prévus dans le C2D, ce nombre devrait être porté à environ un million d'habitants à l'horizon 2016.

Pour la Délégation, cette opération constitue une véritable réussite, qu'il convient d'encourager. Elle mériterait d'ailleurs que la contribution de la France à son financement soit davantage visible et mise en valeur. Au-delà, pour l'avenir, il conviendrait d'explorer les voies de la coopération décentralisée, les collectivités territoriales et les intercommunalités françaises bénéficiant d'un incontestable savoir-faire en matière de développement urbain.

La Délégation s'est également rendue dans les locaux d'**OXUS RDC, institution de microfinance** appartenant au groupe OXUS, réseau mondial créé en 2005 par l'ONG ACTED². Développer la microfinance en RDC permet de pallier la très faible couverture bancaire du pays et une offre de crédit trop limitée, tout particulièrement pour les petites entreprises et les travailleurs pauvres. Outre l'Union européenne, l'AFD est partie prenante de ce

¹ Association ADIR : Action pour le développement des infrastructures en milieu rural.

² ACTED : *Agency for Technical Cooperation and Development*.

projet, *via* une prise de participation de sa filiale Proparco (783 000 dollars), ainsi que par des subventions et des prêts¹.

Lancé en juillet 2013, il s'agit du premier projet d'OXUS mis en œuvre en Afrique. À terme, l'objectif est d'ouvrir une quinzaine d'agences d'ici cinq ans, dans plusieurs régions du pays, afin de pouvoir proposer une offre de crédit à 20 000 personnes.

B. DES RELATIONS ÉCONOMIQUES À APPROFONDIR

Les échanges économiques entre la RDC et notre pays sont aujourd'hui trop peu développés. En 2011, les importations en France de produits congolais, essentiellement agricoles, ne représentaient qu'environ 20 millions d'euros. Les exportations de France vers la RDC, principalement en produits pharmaceutiques, agricoles et agro-alimentaires, n'atteignaient quant à elles que 175 millions d'euros. La France est ainsi le cinquième fournisseur de la RDC, loin derrière l'Afrique du Sud, la Chine, la Belgique et la Zambie.

Au cours de ses entretiens avec M. Jean-Paul Nemoyato Bagebole, ministre de l'Économie et du commerce, et M. Jean-Chrysostome Vahamwiti, ministre de l'Agriculture et du développement rural, la Délégation a pu mesurer combien **les autorités congolaises étaient demanderesses de développer les relations avec des entreprises françaises**, dont le savoir-faire est particulièrement apprécié. Lors de ces entretiens, a ainsi été acté le principe de la création de **groupes de travail** entre les services des ministères concernés et ceux de l'ambassade de France, afin d'identifier précisément les différents besoins à satisfaire.

Plusieurs entreprises françaises sont présentes de longue date en RDC : Perenco (production pétrolière), Total (distribution pétrolière), SEPcongo (logistique pétrolière), Bolloré Africa Logistics (logistique), Castel (brasseries), etc.

Le 17 mars 2014, la Délégation s'est rendue dans les locaux de **Perenco** à Kinshasa. Il s'agit d'une compagnie pétrolière

¹ L'appui de l'AFD à Oxus RDC consiste en une subvention d'assistance technique pour un montant d'un million d'euros et en un prêt de 500 000 euros à long terme, à conditions bonifiées, en francs congolais.

indépendante spécialisée dans l'exploitation de champs pétroliers dits « matures », c'est-à-dire dont le rendement est en déclin et, à ce titre, jugé non rentable par d'autres entreprises. Perenco est aujourd'hui le seul producteur pétrolier en RDC. Sa production est réalisée essentiellement à terre (*onshore*), le pétrole brut étant ensuite stocké à bord d'un terminal flottant, le Kalamu, qui offre une capacité de stockage d'un million de barils.

La Délégation a également été accueillie par **Bolloré Africa Logistics**, qui dispose d'environ 800 salariés et de 24 agences en RDC, principalement à Kinshasa et au Katanga. Ses activités sont multiples : transit, fret aérien, gestion et manutention portuaires, entreposage, dédouanement, logistique et distribution de produits pharmaceutiques ou de produits miniers, etc. Ses principaux marchés actuellement en perspective sont la rénovation et la gestion du port de Matadi, ainsi que la réhabilitation de la voie ferrée entre Matadi et Kinshasa. En revanche, faute d'engagements suffisamment clairs de la part des autorités congolaises, la construction d'un port en eau profonde à Banana (Bas-Congo), qui vise à désengorger les ports de Matadi et de Boma, n'a malheureusement pas abouti – conduisant Bolloré Africa Logistics à préférer investir dans le port de Pointe-Noire, en République du Congo¹.

D'autres entreprises se sont implantées en RDC plus récemment. Depuis la fin 2012, Orange y a développé ses activités de téléphonie mobile. La RATP a participé à la création de Transco, compagnie congolaise de transports en commun, dont les bus ont été mis en circulation à Kinshasa en 2013. D'ici la fin de l'année 2014, Air France-KLM devrait accompagner la création de la nouvelle compagnie aérienne congolaise, « Congo Airways ».

La présence des groupes français demeure néanmoins trop limitée, alors pourtant que les opportunités d'investissements ne manquent pas.

Outre les minerais et les hydrocarbures, les principaux enjeux résident dans les **infrastructures** : ports et aéroports, énergie, transports, traitement de l'eau, télécommunications, etc. Les

¹ En 2009, l'entreprise a remporté, dans le cadre d'un partenariat public-privé, la concession du terminal à conteneurs de Pointe-Noire pour une durée de 27 ans.

marchés agricoles et agro-alimentaires ne doivent pas non plus être négligés, la relance du secteur agricole constituant aujourd’hui une priorité des pouvoirs publics, afin de rendre le pays moins dépendant en matière de production alimentaire.

Il serait regrettable que les grandes entreprises françaises ne profitent pas de ces opportunités, au risque de laisser le champ libre à d’autres pays économiquement très offensifs, comme l’a illustré il y a quelques années le fameux « contrat du siècle » passé avec la Chine, portant sur un montant de plus de 6 milliards de dollars¹.

Force est de constater, toutefois, qu’investir en RDC reste difficile. Les **obstacles** sont nombreux :

- un climat des affaires qui demeure peu favorable, comme en témoigne la position de la RDC au 183^e rang sur 189 dans le classement *Doing business* de la Banque mondiale en 2014 ;

- un niveau de corruption encore préoccupant. En 2013, la RDC était classée au 154^e rang sur 177 pays dans l’indice de perception de la corruption établi par *Amnesty International* ;

- des entreprises soumises à des tracasseries administratives récurrentes, ainsi qu’à des erreurs, sinon à des falsifications, dans l’établissement et le recouvrement des impôts ;

- un manque de transparence, d’équité et de sécurité juridique dans l’attribution des marchés publics. Le groupe Lafarge (construction) en avait fait les frais il y a quelques années, ce qui a contribué à laisser une mauvaise image du pays auprès d’autres entrepreneurs français ;

- un faible niveau des ressources humaines, en raison des insuffisances du système d’enseignement.

À noter également que la RDC a été suspendue pour un an, en mars 2013, de l’Initiative pour la transparence des industries

¹ Conclu en 2007, ce contrat, également connu sous l’appellation « infrastructures contre ressources », consiste en un engagement des autorités de la RDC de fournir à la Chine du cuivre, du cobalt et du coltan en échange d’investissements, réalisés par des entreprises chinoises, dans le développement minier et la construction d’infrastructures (boulevard du 30 juin à Kinshasa, routes, hôpitaux, universités, logements, etc.). À ce jour, les réalisations effectives sont toutefois encore loin des engagements initiaux.

extractives (ITIE), organisation qui promeut la transparence des revenus dans les secteurs minier et pétrolier. Sa réintégration n'est, à ce jour, pas acquise.

Au-delà, il résulte des différents entretiens menés par la Délégation que **beaucoup d'entrepreneurs regrettent de ne pouvoir disposer de perspectives stables d'investissement à moyen et long terme**, en raison de l'instabilité juridique causée par de fréquents changements législatifs ou réglementaires – parfois sans égard pour les contrats en cours. Le « flottement institutionnel » actuel, lié à la précarité du Gouvernement en place¹, est de nature à renforcer ces incertitudes sur la stabilité du cadre juridique.

En sens inverse, des **progrès** ont été réalisés ces dernières années et méritent d'être salués : libéralisation des secteurs de l'électricité et de l'assurance ; lois encadrant les marchés publics et les partenariats public-privé ; bancarisation des fonctionnaires ; réduction de l'impôt sur les sociétés ; adhésion de la RDC à l'Organisation de l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) en 2012 ; projet de guichet unique pour le commerce extérieur, etc.

Pour la Délégation, il convient d'être attentif à ce que ces améliorations se poursuivent, en vue de créer **un environnement juridique, fiscal et politique favorable aux investissements**. Comme l'a souligné le Président de la République, M. François Hollande, lors de l'ouverture, le 6 décembre 2013, du sommet de l'Élysée pour la paix et la sécurité en Afrique, *« ce sont les États qui garantissent le mieux les libertés – les libertés publiques comme les libertés économiques – qui attirent le plus d'investissements »*.

Il conviendrait également, afin de créer un climat de confiance propre à attirer les investisseurs français et, ainsi, de consolider le développement économique de la RDC, de travailler à l'élaboration d'un **accord bilatéral de protection réciproque des investissements**, ainsi que d'une **convention fiscale visant à éviter les doubles impositions**².

¹ Voir les développements *supra*, II, B.

² Une convention fiscale en ce sens a été signée en 2007 entre la Belgique et la RDC et est entrée en vigueur depuis la fin 2011.

À plus court terme, la Délégation attire l'attention sur **la tenue, du 26 au 31 mai 2014, d'une « semaine française de Kinshasa »**, tendant à promouvoir les liens économiques et culturels entre la France et la RDC¹.

Organisée à l'initiative de l'ambassade de France en RDC et de la chambre de commerce et d'industrie franco-congolaise (CCIFC), cette manifestation a vocation à renforcer l'action de notre pays en faveur du développement de la RDC. Elle permettra également aux entreprises françaises de mesurer les très grandes potentialités économiques offertes par la RDC et d'y promouvoir leurs produits, services et savoir-faire.

La présence d'un membre du Gouvernement français lors de cette « semaine française de Kinshasa » contribuerait à lui donner davantage d'écho – tant en France qu'en RDC – et d'efficacité pratique. Le groupe d'amitié l'appelle donc de tous ses vœux.

¹ Voir : <http://impact.cd/semaine-franaise-kinshasa/> ; <http://www.ccife-rdcongo.org/single-news/n/semaine-francaise/>.

CONCLUSION

À l'issue de sa mission à Kinshasa, la délégation du groupe d'amitié France-République démocratique du Congo tient à remercier chaleureusement les autorités et personnalités congolaises pour la qualité de leur accueil, tout spécialement M. Bienvenu Liyota Ndjoli, président de la Commission des relations extérieures de l'Assemblée nationale et président du groupe d'amitié RDC-France. La délégation remercie également l'ensemble des services de l'ambassade de France à Kinshasa pour leur remarquable efficacité.

Pour conclure le présent rapport, la Délégation tient à attirer l'attention sur l'enjeu que représente la RDC dans la promotion de **la francophonie**¹.

Avec ses 70 millions d'habitants, la RDC est potentiellement le premier pays francophone au monde. Kinshasa a d'ailleurs accueilli, en octobre 2012, le XIV^e sommet de la francophonie puis, début mars 2014, le deuxième Forum mondial des femmes francophones. Par son positionnement au sein de l'Afrique centrale et australe, la RDC occupe une place stratégique entre les zones d'influence francophone et anglophone : voilà encore une raison supplémentaire pour que la France ne s'en désintéresse pas.

Au cours sa mission, la Délégation a pu mesurer combien notre pays – à la fois proche de la RDC sans pour autant avoir le statut d'ancienne puissance coloniale – jouissait d'**une image positive** en RDC. Il importe aujourd'hui de conforter cette image et de travailler à un rapprochement plus étroit entre nos deux pays. Le groupe d'amitié France-RDC y prendra toute sa part.

¹ Sur cette question, voir le récent rapport d'information présenté par M. Pouria Amirshahi sur la Francophonie : action culturelle, éducative et économique, n° 1723, janvier 2014 : <http://www.assembleenationale.fr/14/rap-info/i1723.asp>

ANNEXE 1 : PROGRAMME DE LA MISSION

Jeudi 13 mars 2014

18h35 – Arrivée à l’aéroport de Ndjili à Kinshasa (RDC)

20h30 – Dîner de travail à la résidence de France, en présence des chefs de service de l’ambassade

Vendredi 14 mars 2014

8h30 – Visite des locaux de l’ambassade de France

9h – Présentation par les services de l’ambassade de l’action de la France en RDC

10h30 – Entretien avec M. Apollinaire Malu-Malu, président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), en présence de M. Bienvenu Liyota Ndjoli, président de la Commission des relations extérieures de l’Assemblée nationale et président du groupe d’amitié RDC-France, de M. Patrick Muyaya Katembwe, député, membre du groupe d’amitié, et de Mme Marie Lapierre, Première secrétaire de l’ambassade de France

12h45 – Déjeuner avec le groupe d’amitié de l’Assemblée nationale de la RDC, présidé par M. Bienvenu Liyota Ndjoli

15h – Entretien avec M. Jean-Paul Nemoyato Bagebole, ministre de l’Économie et du commerce, en présence de S. Exc. M. Luc Hallade, ambassadeur de France

16h30 – Entretien avec des députés de l’opposition : Mme Caroline Bemba Wale (MLC), MM. Martin Fayulu (FAC), Kizito Mushizi Nfundiko (UNC) et Matadi Nenga Gamanda (UFC)

18h – Entretien avec M. Scott Campbell, directeur du Bureau conjoint des Nations-Unies aux droits de l’homme, et M. Mathieu Vuillermet, attaché gouvernance à l’ambassade de France

20h – Dîner offert par S. Exc. M. Luc Hallade à la résidence de France autour des enjeux sécuritaires dans la région, en présence de

Mme Silvia Caruso, adjointe au représentant du Programme alimentaire mondial (PAM), M. Alain Decoux, chef de l'unité financement commun du Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations-Unies (OCHA), M. Stefano Severe, représentant du Haut-commissariat pour les réfugiés (HCR), M. Abdallah Wafy, représentant spécial adjoint du secrétaire général des Nations-Unies, M. Jean-Michel Dumond, chef de la délégation de l'Union européenne auprès de la RDC, M. le colonel Hervé Temporel, attaché de défense à l'ambassade de France et M. Sébastien Dauré, chargé de coopération humanitaire à l'ambassade de France

Samedi 15 mars 2014

11h – Ouverture de la session parlementaire au Palais du peuple

13h – Déjeuner à l'Institut français autour de la préparation de la « semaine française de Kinshasa » (26 au 31 mars 2014), en présence de M. Valéry Alvès, chef du service économique de l'ambassade de France, M. Maurice Demailly, proviseur du lycée français de Kinshasa, M. Philippe Larrieu, chef du service de coopération et d'action culturelle (SCAC), M. Jean-Christophe Maurin, directeur de l'Agence française de développement (AFD), M. Jean-Yves Parant, président des conseillers du commerce extérieur de la France (CCEF) en RDC, M. Christophe Roussin, directeur adjoint de l'Institut français et M. Antoine Yvernault, attaché audiovisuel régional à l'ambassade de France

15h – Visite de l'Institut français et du lycée français

16h – Entretien avec M. Jean-Claude Kibala, ministre de la fonction publique, en présence de M. Philippe Larrieu, chef du SCAC et de M. François Béhue, conseiller pour la modernisation de l'État auprès du ministre

19h45 – Dîner offert par l'Assemblée nationale de la RDC

Dimanche 16 mars 2014

9h – Visite des alentours de Kinshasa en compagnie du groupe d'amitié de l'Assemblée nationale de la RDC : sanctuaire des bonobos (*Lola Ya Bonobo*) ; Cité du fleuve ; fleuve Congo

18h – Retour en ville

20h – Dîner offert par S. Exc. M. Luc Hallade, ambassadeur de France

Lundi 17 mars 2014

9h – Présentation à Mikonga du programme de réhabilitation et de développement des systèmes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (PILAEP) par M. Bavon Musimi, président de l'Association des usagers du réseau d'eau potable (ASUREP) de Mikonga, en présence de M. Jean-Christophe Maurin, directeur de l'AFD et de Mme Marine Bépoix, AFD

11h – Présentation des activités de microfinance d'Oxus par M. Éric Marquer, directeur général, et M. Yacine Aziez, directeur financier, en présence de M. Jean-Christophe Maurin, directeur de l'AFD et de Mme Clara Arnaud, AFD

13h – Déjeuner-cocktail à la résidence de l'AFD

14h30 – Présentation des activités de Perenco, par M. Antoine Poulet-Mathis, directeur financier, et Mme Yvonne Mbala, directrice Kinshasa

16h15 – Visite des installations de Bolloré Africa Logistics, puis des entrepôts d'Air France

17h – Présentation des activités de Bolloré Africa Logistics, par M. Rodolphe Kembukuswa Diwa, directeur général, M. Patrick Gerenthon, directeur d'exploitation, M. Benoît Kapila, directeur commercial et M. Rex Kufulala Makila, secrétaire général

20h – Dîner avec les conseillers du commerce extérieur de la France (CCEF) en RDC : MM. Jean-Yves Parant, président, Jean-Michel Perret, secrétaire général, Laurent Puglionisi, président d'honneur, Rodolphe Ahmed, Rémi Bernier,

Jean-Léon Bonnechère, Noël Camillieri, Charles Sanlaville et Gérard Stochitch, en présence de M. Jean-Yves Petit (Total), Dominique Maussion (RATPI/Transco), Jean-Christophe Maurin (AFD) et Valéry Alvès (service économique de l’ambassade de France).

Mardi 18 mars 2014

8h30 – Présentation de l’action de la France dans le domaine militaire par M. le colonel Hervé Temporel, attaché de défense à l’ambassade de France

10h – Visite de l’Assemblée nationale (Palais du peuple)

11h – Entretien avec M. Mario-Philippe Losembe, deuxième vice-président du Sénat, en présence de MM. Bienvenu Liyota Ndjoli et Patrick Muyaya Katembwe

12h – Entretien avec M. Jean-Chrysostome Vahamwiti, ministre de l’Agriculture et du développement rural, en présence de MM. Bienvenu Liyota Ndjoli et Patrick Muyaya Katembwe

13h – Déjeuner avec le groupe d’amitié de l’Assemblée nationale de la RDC

14h30 – Entretien avec M. Aubin Minaku, Président de l’Assemblée nationale, en présence de MM. Bienvenu Liyota Ndjoli et Patrick Muyaya Katembwe

16h – Entretien avec M. le colonel Philippe Ledoux, attaché de sécurité intérieure à l’ambassade de France

17h15 – Conférence de presse à l’Institut français, en présence du groupe d’amitié de l’Assemblée nationale de la RDC et de S. Exc. M. Luc Hallade, ambassadeur de France

18h – Cocktail avec les représentants de la communauté française en RDC

20h30 – Départ pour l’aéroport de Ndjili

ANNEXE 2 : ACTIVITÉS DU GROUPE D'AMITIÉ FRANCE-RDC EN 2013

30 janvier 2013

Audition de S. Exc. M. Luc Hallade, ambassadeur de France en République démocratique du Congo

31 janvier 2013

Réception, lors d'un déjeuner de travail, d'une délégation de députés menée par M. Jean-Luc Mutokambali Luvanzayi, président de la Commission économique, financière et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale de la RDC (dans le cadre du programme d'appui à la gouvernance de l'Union européenne)

19 février 2013

Audition de S. Exc. M. Christian Atoki Ileka, ambassadeur de la République démocratique du Congo en France

28 mai 2013

Audition de M. Valéry Alvès, chef du service économique de Kinshasa (ambassade de France)

12 juin 2013

Audition de M. Thierry Vircoulon, chercheur à l'Institut français des relations internationales (IFRI), directeur du programme Afrique centrale d'*International Crisis Group*

18 juin 2013

Réception, lors d'un déjeuner de travail, d'une délégation menée par M. Justin Kalumba Mwana-Ngongo, ministre des Transports et des voies de communication de la RDC

8 et 9 octobre 2013

Table-ronde réunissant des ONG présentes en RDC :

Mme Anne Castagnos-Sen et M. Patrick Helmlinger, *Amnesty International France*

M. Baptiste Chapuis, Oxfam France

M. Marcelin Djoza, Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD)

M. Jean-Marie Fardeau, *Human Rights Watch*

MM. Florent Geel et Paul Nsapu Mukulu, Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH)

Mme Nadine Camp, Forum Réfugiés

Mme Cléa Kahn-Sriber, Reporters sans frontières